



Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

RAPPORT

Des exploitations innovantes dans les établissements d'enseignement agricole public: un atout pour la formation des futurs agriculteurs

établi par

Bernard GARNIER

Ingénieur général
des ponts, des eaux et des forêts

Luc VIGNOT

Ingénieur général
des ponts, des eaux et des forêts

Sommaire

Résumé.....	5
Liste des recommandations par thématiques.....	7
1. Introduction.....	9
1.1. Objectif de la mission (voir lettre de mission en annexe).....	9
1.2. La mission d'innovation des exploitations des EPLEFPA s'inscrit progressivement dans les textes législatifs :	9
1.3. La mission a essayé de répondre aux questions suivantes :	10
2. État des lieux.....	11
2.1. Élément (s) déclencheur(s), éléments de contexte	11
2.2. Thèmes des innovations et partenaires impliqués en décembre 2012.....	13
2.3. Le DEA, acteur central.....	15
2.4. Directeur d'EPLEFPA et salariés.....	16
2.5. Du modèle standard à l'innovation.....	16
3. Appui à l'innovation.....	17
3.1. Le Système National d'Appui (SNA).....	18
3.2. Chefs de projets.....	19
3.3. Tiers temps.....	19
3.4. Réseaux mixtes technologiques.....	20
3.5. Relations avec l'enseignement supérieur.....	21
3.6. Relations avec la recherche.....	21
3.7. Appui de l'inspection.....	21
3.8. L'animation régionale des DEA.....	22
3.9. Diffusion au sein de la profession.....	25
4. Politique des Conseils régionaux et des autres collectivités.....	27
5. Conclusion.....	29
Annexes.....	33
Annexe 1 : Lettre de mission.....	35
Annexe 2 : Questionnaire.....	37
Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées ou contactées.....	42
Annexe 4 : Liste des sigles utilisés.....	44

Résumé

La mission d'innovation des exploitations des EPLEFPA (Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles) est dorénavant inscrite dans le code rural.

La mission a étudié 14 exploitations identifiées comme innovantes par l'inspection de l'enseignement agricole.

Sur cet échantillon, l'innovation a été déclenchée par divers facteurs : impasse économique sur un système consommateur d'intrants, contrainte environnementale, demande de la profession et (ou) volonté interne à l'établissement.

Les innovations mises en place sont plus ou moins en rupture avec les schémas existant sur le territoire. Parfois adossées à la recherche, parfois encouragées par les Conseils régionaux dans le cas de conversion à l'agriculture biologique , les exploitations s'inscrivent dans des programmes qui leur apportent la relation avec la recherche et les financements dont elles ont besoin (RMT, réseau mixte technologique).

La volonté partagée du DEA (directeur de l'exploitation agricole), du directeur de l'EPLEFPA, et la participation active des salariés sont les conditions nécessaires pour sa mise en place, avec l'accord des professionnels siégeant dans les conseils d'établissement. Elle doit être partagée par l'ensemble du personnel et s'inscrire dans le projet d'établissement.

L'innovation demande de la part du DEA une haute technicité et un savoir faire dans la communication avec les partenaires dont la profession agricole, surtout si celle-ci met en cause les systèmes en place sur le territoire. Le DEA doit rester au niveau des agriculteurs les plus innovants, il s'agit d'un poste à profil. Il faut être très vigilant sur le remplacement des agents sur ce poste.

L'innovation peut s'appuyer sur certains réseaux nationaux pilotés par la DGER (direction générale de l'enseignement et de la recherche) participant au SNA (système national d'appui) qui mériteraient d'être mieux coordonnés avec le niveau régional (DRAAF, direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt).

Les dispositifs tiers temps et chef de projet, complémentaires sont très utiles en appui et demandent d'être confortés, il en est de même de la participation des établissements techniques agricoles dans les RMT.

La mission déplore l'absence de relations avec l'enseignement supérieur à l'exception de cas isolés.

L'inspection de l'enseignement agricole joue son rôle, indispensable et utile dans l'appui aux jeunes DEA.

L'animation régionale au sein des DRAAF est de niveau très variable, en réseau bien structuré comme en Bretagne, elle est parfois inexistante, en effet, il n'existe pas de poste

dédié, alors que la mission d'innovation est abordée dans le dialogue de gestion. Elle est reconnue indispensable dans le suivi des exploitations, et témoignerait d'une volonté politique vis-à-vis des partenaires comme les Conseils régionaux, financeurs des équipements au sein des EPLEFPA. De plus, l'animateur pourrait assurer l'articulation entre le national, le régional et l'établissement.

La diffusion de l'innovation à l'interne est liée à l'appropriation et le degré d'implication des équipes enseignantes dans les projets. En général, elle est jugée satisfaisante. Cependant, lorsque l'innovation bouscule les acquis, certains enseignants sont perdus. La formation continue est alors nécessaire.

La diffusion vers la profession est variable selon les secteurs de production. Elle pose question dans le secteur des grandes cultures lorsqu'elle met en cause les marges, le cours des céréales est alors un obstacle à la diffusion. Dans ce même secteur, elle se heurte aux schémas de développement existants où les exploitations des lycées ne sont pas en lien direct avec les agriculteurs. Il est donc nécessaire de mettre en place des partenariats avec les acteurs du développement au niveau national et le décliner régionalement.

Mots clés : Innovation, exploitations agricoles, développement agricole, EPLEFPA

Liste des recommandations par thématiques

Thématique 1

Recommandation1 : Dans la perspective d'une décentralisation renforcée, prise en compte de la mission d'innovation des EPLEFPA qui va dans le sens d'une amélioration de l'alimentation, de la santé du citoyen par les Conseils régionaux.	31
Recommandation n°5 : Mettre en place au niveau national une animation de la mission d'innovation dans les exploitations des EPLEFPA coordonnant l'ensemble des dispositifs et assurant la coordination entre les niveaux national et régional	31
Recommandation 6 : Elaborer un profil de poste d'animateur des DEA positionné en DRAAF, précisant le champ des missions et inscrit sur la dotation.	31
Recommandation 7 : Développer la politique de tiers temps en articulation avec celle des chefs de projet.....	31
Recommandation 8 : Donner un second souffle aux RMT.....	31

Thématique 2

Recommandation 2 : Lettre de mission au Directeur d'EPLEFPA mentionnant l'innovation sur l'exploitation (lorsque l'urgence n'est plus la remise en ordre de celle-ci) avec un bilan annuel, sensibiliser les Directeurs à l'innovation sur les exploitations.....	31
Recommandation 3 : Rendre le profil de poste de DEA suffisamment attractif, permettre la titularisation d'excellents contractuels qui ont fait leurs preuves en situation (accès à un concours).....	31
Recommandation 4 : sur certaines situations où l'innovation est très en pointe, avec une exigence de technicité élevée, et dans le cas d'un remplacement du DEA, choisir le profil du successeur et lui permettre un lissage.	31
Recommandation 12 : Valoriser davantage l'innovation dans le classement des exploitations et des EPLEFPA (critère vérifié par la DRAAF)	31

Thématique 3

Recommandation 9 : Mettre en place des partenariats entre les EPLEFPA et les professionnels et diffuser les résultats auprès des agriculteurs, utiliser les infrastructures des EPLEFPA pour y faire venir les agriculteurs	31
---	----

Thématique 4

Recommandation 10 : Indiquer dans la lettre de mission des directeurs de l'enseignement supérieur le suivi de relations avec les établissements techniques du territoire et favoriser le transfert des acquis sur l'innovation en agriculture de l'enseignement supérieur vers l'enseignement technique.31

Thématique 5

Recommandation 11 : Mettre en place des formations à l'attention des enseignants sur l'évolution des techniques innovantes en agriculture.....31

1. Introduction

1.1. Objectif de la mission (voir lettre de mission en annexe)

Il s'agit à partir d'un échantillon de 14 exploitations d'établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) reconnues comme innovantes dans le cadre du suivi assuré par l'inspection de l'enseignement agricole (IEA), d'analyser les raisons pour lesquelles ces exploitations le sont devenues, évolution qui n'est pas naturelle lorsqu'il s'agit de rompre avec les systèmes agricoles mis en place sur le territoire. La mission a également examiné si cette innovation diffuse au sein de l'EPLEFPA, ainsi que dans le milieu professionnel.

L'innovation est définie dans cette étude comme une adaptation, une amélioration technologique ou une rupture au regard du modèle conventionnel, comme par exemple l'expérimentation de systèmes économiques en intrants (engrais, pesticides) avec l'objectif du maintien de la performance économique.

Un questionnaire a été transmis au préalable aux DRAAF(direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) et aux EPLEFPA (voir en annexe) afin de faciliter l'entretien.

1.2. La mission d'innovation des exploitations des EPLEFPA s'inscrit progressivement dans les textes législatifs :

La loi d'orientation de 1999 indique que dans chaque établissement, l'exploitation agricole à vocation pédagogique assure l'adaptation et la formation aux réalités pratiques, techniques et économiques et contribue à la démonstration, à l'expérimentation et à la diffusion des techniques nouvelles.

La loi 2005-157 du 23/02/2005 a élargi la mission d'animation des territoires par les EPLEFPA à toutes les composantes sociale, économique, culturelle, environnementale, ainsi que la biodiversité(en lien avec la fondation).

Les assises de l'enseignement agricole dont les conclusions ont été présentées le 11/12/2009 proposent dans la mesure 5 d'inscrire l'innovation agricole et agroalimentaire dans les missions confiées à l'enseignement agricole.

La mission d'innovation est explicitement libellée dans la loi de modernisation du 27 juillet 2010.

Le livre VIII du code rural, dans le chapitre 1^{er}, article L811-1 précise que l'enseignement et la formation professionnelle remplissent cinq missions dont :

La mission 2« participent à l'animation et au développement des territoires »

La mission 4 « ils contribuent aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires ».

Le «Grenelle de l'environnement» fin 2007 propose dans ses mesures le plan Ecophyto 2018, repris par le second Plan national santé environnement de 2009, et confirmé par le ministre de

l'agriculture en Octobre 2012.

L'un de ses objectifs est de diviser par deux, si possible, l'usage de pesticides avant 2018. Il se décline en différentes mesures dont les mesures 14, 16 et 18 dans lesquelles se sont inscrites certaines exploitations d'EPELEFPA.

La mesure 14 : « Mutualiser les données de références sur les systèmes de cultures économes en produits phytopharmaceutiques » au sein d'un réseau national couvrant l'ensemble des filières de production et en associant les différents partenaires, et valoriser le rôle des fermes appartenant à ce réseau ».

L'action 16 : « Engager les exploitations de l'enseignement et du développement agricoles à jouer systématiquement un rôle moteur dans la généralisation des itinéraires techniques et des systèmes de cultures innovants ».

L'action 18 : « Mettre en cohérence les différents outils incitatifs à l'adoption de systèmes de cultures et d'itinéraires techniques économes en pesticides : certification environnementale des exploitations, conditionnalité des aides et réglementation ».

1.3. La mission a essayé de répondre aux questions suivantes :

Toutes les exploitations n'ont pas de caractère innovant, pourquoi les exploitations de notre échantillon le sont-elles devenues ?

Les innovations en place aujourd'hui sont-elles de même nature entre les exploitations observées et existe-t-il des degrés dans l'écart entre le thème de l'innovation et les systèmes en place sur le territoire ?

Quelle est la place des acteurs à l'interne : celle du directeur d'exploitation, de ses salariés, du directeur de l'EPELEFPA, de l'équipe enseignante ?

Quelle est la politique de la DGER ? Comment se traduit-elle au niveau de la DRAAF dans l'animation des exploitations ?

L'innovation est-elle partagée par le personnel de l'établissement et les résultats diffusent-ils auprès des apprenants ?

L'exploitation constitue-t-elle une plate forme de l'innovation vers la profession ?

2. État des lieux

2.1. Élément(s) déclencheur(s), éléments de contexte

Ils sont résumés dans le tableau ci-dessous :

régiOn	EPL/ site	Élément(s) déclencheur(s)
Aquitaine	Pau	En 1987, l'expérimentation sur la valorisation du Maïs dans l'alimentation des animaux se met en place, avec l'appui de l'AGPM et de la station Arvalis installée sur l'EPLEFPA.
Auvergne	Saint Flour	L'innovation apparaît lorsque l'atelier technologique se positionne comme prestataire de service pour les agriculteurs, met au point de nouveaux produits en circuits courts et évolue vers d'autres secteurs que l'élevage (lentilles, fruits, cosmétiques naturels...)
Bourgogne	Macon	Demande de la profession pour la conversion en agriculture biologique de l'exploitation viticole. En 2004, un nouveau caviste met en place la vinification naturelle (sans intervention).
Bourgogne	Quetigny	En 2000, grâce à la proximité avec un enseignant chercheur à AgrosupDijon, l'innovation se met alors en place sur l'exploitation. Le DEA qui lui succède relaie bien la mission innovation alors que le système de production doit évoluer avec l'arrêt de la rente betteravière. Elle est soutenue par le programme porté par la Chambre régionale : + d'agronomie - d'intrants.
Bretagne	Châteaulin site de Morlaix	En 1995, alors que l'exploitation a des difficultés pour équilibrer son budget, un enseignant technique conduit une parcelle de blé noir en bio avec une marge intéressante, l'exploitation est convertie en agriculture biologique(AB) depuis 12 ans.
Bretagne	Rennes Le Rheu	En 2008, arrivée du nouveau DEA alors que la situation financière de l'exploitation est critique sur la base d'un système laitier intensif : l'exploitation n'est plus crédible. Celui-ci met en place de nouvelles pratiques en rupture qui vont permettre le retour à l'équilibre du budget.
Centre	Chartres La Saussaie	Dans un environnement céréalier à haut potentiel, l'augmentation régulière de résidus de pesticides dans le forage situé dans le périmètre de l'exploitation destiné à l'alimentation en eau de la commune remet en cause la production intensive de céréales sur l'exploitation.
Haute Normandie	Chambray	En 1998, une enseignante technique entraîne la participation de l'exploitation à la seconde vague de démonstration agriculture durable mis en place par la DGER. En 2001, le nouveau DEA inscrit l'exploitation dans un CTE « réductions d'intrants » avec 23 ha en conversion agriculture biologique.
Languedoc	Thésa site de Rivesaltes	Les crises viticoles successives ont obligé l'établissement à se diversifier avec un choix innovant : les plantes à parfum.
Limousin	Tulle	En 1981, mise en place de l'expérimentation de vêlages d'automne dans les troupeaux de Limousine allaitantes, technique depuis généralisée au territoire.

Nord Pas de Calais	Arras	En 2008, arrivée du nouveau Directeur d'EPLEFPA, il souhaite redresser la chute d'effectifs et reconquérir une image qui s'est dégradée auprès des agriculteurs. Il peut s'appuyer sur le nouveau DEA motivé par l'innovation.
Pays de Loire	Angers	En 2004, la classe de BTSA aménagement paysager est lauréate d'un concours européen sur la gestion économe de l'eau, le Conseil Régional finance un projet de recyclage de l'eau au niveau des serres.
Pays de Loire	Montreuil Bellay	Arrivée du nouveau DEA porteur d'un projet de construction d'un nouveau chai équipé pour l'expérimentation, avec l'appui de la profession et du Conseil Régional.

Le tableau permet d'observer des éléments déclencheurs de différentes natures,

•1 Contexte économique, le budget n'est plus à l'équilibre, et l'exploitation n'est plus crédible :

Saint Flour : le cours du lait en diminution oblige à la remise en cause du système d'élevage intensif avec une alimentation à base d'ensilage, en parallèle, la non reprise d'exploitations devenues non viables libère des terres et permet ainsi la mise en place d'un système plus extensif, avec, comme objectif final, l'utilisation de foin séché en grange.

Les crises viticoles successives obligent l'exploitation de Rivesaltes à réfléchir à une alternative dans la diversification. La profession est interrogative dans un premier temps.

L'exploitation de Morlaix dont la SAU est limitée à 18 ha, n'équilibre pas son budget. Elle s'oriente sur l'agriculture biologique en développant les cultures maraîchères. La plate forme Agrobiologique d'Inter bio Bretagne (PAIS) est accueillie sur le site et conduit des expérimentations.

En 2008, le nouveau DEA constate que l'exploitation du Rheu n'est plus crédible, sur un système d'élevage laitier consommateur de concentrés, dans un environnement devenu urbain et donc particulièrement sensible aux effluents d'élevage.

•2 Environnement favorable à l'innovation :

C'est le cas de l'exploitation de Quétigny bénéficiant en 2007, dans son environnement d'un contact privilégié avec un enseignant chercheur d'Agro Sup Dijon. L'exploitation profite également de la présence de la station INRA SAD dont certaines recherches concernent l'agronomie. Enfin La chambre régionale d'agriculture de Bourgogne est chef de file du RMT « systèmes de cultures innovants » avec le programme « + d'agronomie, - d'intrants ».

Sur l'exploitation d'Angers, le DEA est un ancien élève de l'INH, ayant réalisé son mémoire au centre INRA de Beaucouzé, ce qui facilite les contacts entre le lycée, l'INH et l'INRA. L'ancien directeur de l'INH est très convaincu de l'intérêt de relations suivies entre l'école et l'enseignement technique. Ces contacts prennent forme à travers des projets au sein du pôle de compétitivité Végépolys, pôle qui associe les entreprises du végétal, la recherche, l'enseignement supérieur et l'enseignement technique.

L'exploitation de Pau abrite depuis son origine les stations expérimentales d'Arvalis et de l'AGPB, l'exploitation est ainsi une station expérimentale intégrée au réseau national d'Arvalis.

•3 Contrainte ou atout environnemental :

C'est le cas de Chartres où la présence de résidus de pesticides est décelée dans le forage d'eau potable de la commune de Sours. Ce forage étant installé sur le domaine du lycée.

•4 Demande de la profession :

C'est le cas de Mâcon où la profession a demandé que l'exploitation conduise le vignoble en agriculture biologique avec différentes techniques d'entretien du sol.

C'est le cas de l'exploitation de Montreuil-Bellay où les sujets des expérimentations sont élaborés avec le milieu professionnel.

•5 Volonté interne :

Il s'agit également d'une volonté de l'établissement d'expérimenter de nouvelles techniques, comme à Tulle avec les vêlages d'automne, à Mâcon pour la vinification naturelle, à Arras pour ne citer que ces trois exemples.

2.2. Thèmes des innovations et partenaires impliqués en décembre 2012

Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous :

région	EPL/ site	Thème(s) de(s) ou des innovations	Partenaires, programmes
Aquitaine	Pau	Essais sur logements animaux, Essais en alimentation animale dans un contexte de réduction des disponibilités en Maïs, Désherbinage sur Maïs en décalé, Essais itinéraires, Essais de lutte contre les taupins, Itinéraires techniques et travail du sol, Alimentation humaine et circuits courts.	Conseil régional Chambre régionale Ecophyto 2018 action14 RMT quasaprove avec INRA et Université Institut de l'élevage, FIPSO Selec Porc GIE Herbivore Arvalis, AGPM ARPEB, FDCUMA
Auvergne	Saint Flour	Sur un système élevage bovin laitier dans l'AOP Cantal, suppression de l'ensilage d'herbe, nourriture hivernale en foin uniquement, séché en grange, cette technique est redevenue possible avec l'augmentation de la SAU liée avec la non reprise d'exploitations.	Communauté de communes Conseil régional Conseil général
Bourgogne	Macon	Conversion du vignoble en agriculture biologique, vinification naturelle, sans aucune intervention, Biodynamie.	Conseil général BIVB, Université de la vigne et du vin ITV Chambre Départementale
Bourgogne	Quétigny	Essais de grandes cultures avec quantités faibles d'intrants, Biodiversité fonctionnelle.	INRA Agronomie RMT Systèmes de Cultures Innovants Conseil général Agrosup Dijon Chambre régionale Arvalis, Protection des végétaux, CETIOM CASDAR oximor
Bretagne	Chateaulin site de Morlaix	Exploitation de 18 ha convertie en AB Cultures de légumes plein champ et sous abris, complément en grandes cultures, Expérimentations de légumes en plein champ par la plate forme.	Inter Bio Bretagne PAIS, ITAB, INRA SAD, GRAB, et financement FEADER

région	EPL/ site	Thème(s) de(s) ou des innovations	Partenaires, programmes
Bretagne	Rennes Le Rheu	Conversion d'un système élevage bovin lait intensif avec niveau élevé de concentrés vers plus d'autonomie dans l'alimentation.	INRA, domaine de la Motte, CPIE de Brocéliande CREPA, Chambre départementale
Centre	Chartres La Saussaie	Passage en bio de 20% de la SAU d'une exploitation de grandes cultures sur contexte pédoclimatique à haut potentiel, techniques alternatives consommatrices de moins d'intrants, raisonnement systèmes et marges sur 80% de la SAU.	Conseil régional INRA UMR de Grignon Arvalis
Haute Normandie	Chambray	Troupeau allaitant en extensif sur 90 ha en bio, 47ha de cultures intégrées, 72 ha en agriculture de précision.	RMT Systèmes de cultures innovants
Languedoc	Thésa site de Rivesaltes	Passage de la vigne en bio, plantes à parfum en intercalaire, Expérimentations sur la transformation des plantes à parfum.	INRA d'Alénya INRA de Mauguio Université de Perpignan Chambre d'agriculture Syndicat des producteurs de plantes à parfum
Limousin	Tulle	Action veau sous la mère, Transformation de l'élevage de porc dans le cadre de la nouvelle réglementation européenne sur l'agriculture biologique.	Chambre régionale d'agriculture Conseil régional Conseil général Communauté de communes IFIP
Nord Pas de Calais	Arras	Projet système de culture avec comité de pilotage, comité scientifique pour une « reconception » du système agricole : désherbage mécanique, rotations longues, réduction de 50% des intrants avec maintien de la marge, ProjetBIODIVEA Projet PHYTENER Projet DEPHY EXPE.	RMT Systèmes de culture innovants Ecophyto action 16 Plan agro-environnemental du Conseil régional CASDAR Auximore, APIFORMES, VALHERB, ENI ADEME ISA Lille, FREDON, Chambre d'agriculture, ITB, Pôle légume
Pays de Loire	Angers	PRI en cours Système innovant de Production Horticole : démonstration d'une serre du futur optimisée en termes d'énergie, conduite des travaux, protection des plantes. Gestion durable des effluents d'irrigation, économie d'eau par la combinaison de différentes méthodes : Phytobac, Phytocat, saulaie phyto épuratrice, irrigation pilotée.	Conseil régional INRA de Beaucouzé AgroCampus Ouest Pôle Végépolys BHR ADEME
Pays de Loire	Montreuil Bellay	PRI : développer des systèmes viticoles respectueux de l'environnement et favorisant la biodiversité, Innovation en matière de matériel génétique résistant aux maladies et au changement climatique, Un ha en conversion bio, essais faibles consommation d'intrants, différentes conduites d'entretien du sol.	Conseil régional : PRI sur 3 ans INRA, station d'Angers IFV Pôle Végépolys CASDAR qualenvie , ESA Plan écophyto mesure 14

Le tableau illustre des situations très différentes :

En horticulture, les systèmes sont en constante évolution, toute innovation suscite la curiosité des producteurs, elle est soutenue par les organismes techniques, la recherche, l'enseignement supérieur, l'exploitation n'est jamais en rupture, c'est le cas d'Angers.

Il en est de même en viticulture, où les innovations ont l'aval de la profession comme sur les exploitations de Mâcon et Montreuil-Bellay.

En élevage, certaines expérimentations sont ensuite diffusées dans le territoire, comme par exemple l'élevage de porcs sur paille à Laval ou l'utilisation du foin séché en grange à Saint-Flour. L'exploitation est assimilée à un centre technique, les expérimentations ne remettent pas en cause le système observé sur le territoire comme à Pau.

L'innovation à Quétigny est en rupture avec le territoire mais adossée à la recherche et soutenue par la Chambre régionale.

Le Conseil régional de Bretagne encourage la conversion en agriculture biologique de l'exploitation de Morlaix mais la marginalise vis-à-vis de la profession.

Sur les exploitations de Chartres, Chambray et Arras coexistent plusieurs modèles.

Dans toutes ces situations, l'innovation ne peut diffuser que si l'exploitation est jugée « crédible ». Une exploitation crédible est une exploitation bien tenue, dont le budget est au moins à l'équilibre (le résultat étant jugé au regard des productions et du potentiel), où s'applique la législation en place (législation du travail, hygiène, bien être animal), cette crédibilité ne peut être obtenue que si le DEA est compétent.

En effet, les qualités du DEA sont la clé de la crédibilité de l'exploitation et de son caractère innovant, le DEA devant compter sur l'appui du directeur d'EPLEFPA et celle des salariés.

2.3. Le DEA, acteur central

2.3.1. Les missions du DEA sont complexes

Afin de remplir les missions définies par la loi, le DEA doit tout à la fois :

- Maîtriser l'outil de production par la recherche de l'équilibre financier et ainsi lui donner une dimension professionnelle
- Gérer les salariés dans l'application stricte du droit du travail
- Faire en sorte que l'exploitation soit un lieu d'apprentissage pour le public des apprenants
- Etre à l'écoute de l'évolution des pratiques et être innovant
- Diffuser cette innovation à l'interne et dans le territoire
- Faire en sorte que l'exploitation soit exemplaire.

2.3.2. Le DEA : un poste à profil

Réussir dans des domaines aussi variés demande un profil particulier, qui n'est pas fréquent, certains DRAAF signalent la difficulté de recrutement du DEA. Il est donc important de repérer ce profil, et de présenter aux candidats potentiels une carrière suffisamment attractive.

Les IGAPS peuvent avoir un rôle dans le repérage de tels profils.

Ce poste qui convient bien à un ingénieur devrait être attractif pour les jeunes IAE, Le passage par la fonction de DEA est une expérience très formatrice pour d'autres postes au sein du MAAF, associant une bonne connaissance du milieu agricole, la maîtrise d'un budget, et le management de personnels. Mais ce poste est en concurrence avec ceux des services déconcentrés, où les primes sont plus élevées et une apparence de perspective de carrière plus prometteuse.

Avec le temps, la motivation pour l'innovation, qui demande de l'énergie et de ne pas être comptable de son temps, diminue. Il faut pouvoir les aider à évoluer vers d'autres fonctions, et ainsi pouvoir renouveler ceux qui ne sont plus motivés.

En situation d'agents contractuels, lorsqu'ils ont fait leurs preuves, il faut leur donner la possibilité d'être titularisés, comme cela était le cas avec le concours de Chef de travaux.

Recommandation 3 : Rendre le profil de poste de DEA suffisamment attractif, permettre la titularisation d'excellents contractuels qui ont fait leurs preuves en situation (accès à un concours).

Dans certaines situations où l'innovation est en pointe, c'est le cas d'ARRAS, avec la mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité scientifique, se pose la question du remplacement .Le DEA, qui souhaite quitter cette fonction a su créer un réseau chez les agriculteurs de pointe (sa double activité lui permet d'adhérer, comme agriculteur à un GDA). Il a mis en place des itinéraires qui nécessitent une grande technicité. Le Directeur d'EPLEFPA souhaiterait participer au recrutement de son remplaçant. Il pourrait être intéressant que le nouveau DEA puisse être présent l'année scolaire précédent le départ du DEA actuel, pour garantir la continuité du schéma en place et du caractère très innovant de cette exploitation.

Recommandation 4 : sur certaines situations où l'innovation est très en pointe, avec une exigence de technicité élevée, et dans le cas d'un remplacement du DEA, choisir le profil du successeur et lui permettre un lissage.

Il serait très utile que les DEA puissent bénéficier des formations courtes d'une journée, comme celles proposées aux membres des GDA par exemple, ce qui leur permettrait de rester proches des agriculteurs innovants. La formation continue est en effet indispensable.

2.4. Directeur d'EPLEFPA et salariés

Il faut souligner que l'appropriation de l'innovation par les salariés est essentielle, dans les exemples étudiés, ils ont su évoluer, certains sont même moteurs, dans d'autres situations ils peuvent être bloquants, et il faut alors attendre leur renouvellement.

Quant au Directeur d'EPLEFPA, son soutien est indispensable, parfois, il a pu dans certains cas apporter l'expérience vécue sur la conduite d'un projet innovant antérieurement.

Recommandation 2 : Lettre de mission au Directeur d'EPLEA mentionnant l'innovation sur l'exploitation (lorsque l'urgence n'est plus la remise en ordre de celle-ci) avec un bilan annuel, sensibiliser les directeurs à l'innovation sur les exploitations.

2.5. Du modèle standard à l'innovation

Les exploitations sont un trait d'union entre l'enseignement agricole et la profession. Celle-ci est très attentive aux orientations qui sont prises, surtout lorsque les établissements proposent des formations en lien direct avec la production : bac pro CGEA, BTSA PA, APV, ACSE et, en formation adulte BP REA, et situées dans des grands bassins de production.

Sur Chartres, la profession était réticente aux nouvelles orientations en projet consommatrices de moins d'intrants. Elle craignait que ce modèle ne soit généralisé par le Préfet à l'ensemble du territoire. Il en est de même à Montargis lorsque le CA a décidé de mettre en place des Mesures agri environnementales (MAE) sur l'exploitation.

Bien souvent, directeur de l'EPLEFPA, DEA, salariés d'exploitation ont le souci de démontrer leur savoir faire, montrer que les performances techniques et les résultats économiques sont au moins comparables à ceux du territoire car il est essentiel que l'exploitation soit crédible. Certaines exploitations de lycée agricole se sont d'ailleurs distinguées par le niveau de lactation du troupeau laitier, ces résultats avaient pour corollaire un niveau élevé de consommation de concentrés.

Cette image de productivité, si elle a évolué, est encore tenace, surtout avec l'ancienne génération qui a été formée sur ce modèle, mais elle tend à disparaître avec le renouvellement et la diffusion de nouvelles techniques et concepts.

Il n'est, par conséquent, pas facile de rompre avec le système en place sur le territoire environnant, cela ne peut se faire que si le DEA est convaincu, qu'il a le soutien de sa hiérarchie, qu'il sait faire partager ses convictions aux enseignants et aux membres du Conseil d'administration.

Souvent jeunes, les DEA rencontrés ont bénéficié d'une formation ouverte sur l'innovation, comme par exemple celle qui conduit au diplôme d'IAE délivré par les établissements d'enseignement supérieur de Dijon, Clermont Ferrand et Bordeaux, cité comme une excellente préparation à la démarche de projet.

Mais des DEA plus avancés dans leur carrière peuvent avoir conservé toute leur motivation, c'est le cas en Pays de la Loire de la Roche-sur-Yon et Angers qui sont moteurs de l'innovation, il en est de même à Rivesaltes et à Montreuil-Bellay.

Il faut ensuite les accompagner et qu'il aient accès aux techniques innovantes en provenance de la recherche et de l'enseignement supérieur, comme cela a été organisé en Bretagne par l'animatrice avec un intervenant d'AgroSup Dijon.

Recommandation 12 : Valoriser davantage l'innovation dans le classement des exploitations et des EPLEFPA (critère vérifié par la DRAAF) .

3. Appui à l'innovation

Les assises de l'enseignement agricole dont les conclusions ont été présentées en décembre 2009 ont proposé des mesures pour inscrire la mission d'innovation dans la loi (mesure 5) et associer l'enseignement technique aux organismes de recherche avec les mesures 6 à 9 présentées dans le tableau ci-dessous :

mesure	objet	Mise en oeuvre
5	Inscrire l'innovation agricole et agroalimentaire dans les missions confiées à l'enseignement agricole.	Inscription dans la loi de modernisation du 27/07/2010. Inscrite dans le livre VIII du code rural, dans le chapitre 1 ^{er} , article L811-1 .
6	Jumeler les exploitations des EPLEFPA avec les centres INRA ACTA en Région .	Signature d'une convention le 4/03/2010
7	Inscrire les EPLEFPA comme membres du GIS « Nouvelle Relance agronomique ».	Signature d'une convention le 3/03/2010
8	Consacrer une enveloppe de 1M€ pour lancer un appel à RMT destiné aux réseaux d'EPLEFPA.	Circulaire du 19/01/2010 3 nouveaux RMT agréés en octobre 2010
9	Doubler le nombre d'EPLEFPA participant aux RMT.	En juillet 2011, 80 EPLEFPA participent aux RMT contre 35 avant les assises

3.1. Le Système National d'Appui (SNA)

3.1.1. Dispositif

La note de service DGER/MISSI/N2009-2032 met en place le Système national d'appui (SNA). Parmi les différentes missions, le SNA doit, en s'appuyant sur des établissements et par un réseau d'animateurs, « favoriser les changements nécessaires par la formation des futurs agriculteurs et responsables agricoles... de mettre en avant des innovations pertinentes, d'insérer les exploitations des EPL dans le réseau d'expérimentation et de développement agricole, de favoriser la connaissance et le diffusion de nouvelles techniques et de bonnes pratiques ».

Deux domaines sont en relation avec l'innovation, la Bergerie nationale étant établissement pilote :
- L'animation et développement des territoires : développer les compétences de l'établissement pour participer à l'animation et au développement des territoires

- Éducation au développement durable : accompagner le développement durable dans les exploitations et les ateliers pédagogiques.

Ces deux thèmes sont suivis par le bureau des initiatives de partenariats et d'innovations (BIP) de la DGER.

La Bergerie est aussi chef de file du RMT fertilisation et environnement à laquelle certaines exploitations de l'échantillon participant (Quetigny , Chartres, Arras et Chambray).

Des réseaux thématiques sont en place. Chaque réseau est piloté par un animateur qui organise une conférence informatique en direction des enseignants via « educagri ». Ces animateurs sont affectés dans les EPLEFPA .

Voici quelques exemples de réseaux dans lesquels sont inscrits certains établissements de l'échantillon , et qui sont en relation avec l'innovation sur les exploitations :

Intitulé du réseau	Etablissement de rattachement
Agriculture biologique	EPLEFPA du Rheu
Agronomie et ecophyto 2018	Bergerie Nationale
biodiversité	St Aubin du Cormier
Eau	EPLEFPA d'Albi
Education pour le développement durable	EPLEFPA du Mans
Horticulture et paysage	EPLEFPA d'Angers
Performance énergétique des exploitations	Bergerie Nationale

3.1.2. Constats

Les établissements de l'échantillon participent à certains réseaux, comme Agronomie et Ecophyto 2018. Ils en apprécient la qualité de l'animation. Les rassemblements (deux jours par an) sont l'occasion de mutualiser les expériences.

Parmi les réserves, il semble que les réseaux soient peu lisibles pour les DRAAF, ceux-ci observent un manque de systémique entre les réseaux et une absence d'articulation avec le niveau régional.

Les animateurs ne sont pas toujours disponibles au niveau des établissements.

3.2. Chefs de projets

3.2.1. Dispositif

Le dispositif des chefs de projet de partenariat est animé par la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) en concertation avec le secrétariat général (SG) et le CGAAER.

Il permet à des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF) ou des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) sortant d'école, voire à des ingénieurs confirmés, de piloter la mise en œuvre de projets partenariaux pour une durée de trois ans contribuant à l'animation et au développement des territoires par un établissement public local d'enseignement professionnel agricole.

Cette durée peut-être exceptionnellement prolongée de deux ans maximum, après évaluation, sous réserve des disponibilités des programmes budgétaires concernés.

Ce dispositif permet à de jeunes ingénieurs de s'impliquer dans l'enseignement technique agricole tout en acquérant une expérience dans les domaines de la recherche, du développement agricole, de la conduite de projet et du management d'équipe.

Ce dispositif fait l'objet d'une note de service.(note de service DGER/SRH/SDMEC/N2012-1120 du 20/06/2012) en direction des EPLEFPA .

3.2.2. Constats

Le dispositif « Chef de Projet » est reconnu comme très utile pour la mise en œuvre de l'innovation dans les établissements, même si le délai de 3 ans est un peu court pour bénéficier de la compétence acquise, l'agent n'ayant généralement aucune expérience lorsqu'il arrive sur le poste. Cependant, il peut être étendu exceptionnellement à 5 ans.

Le chef de projet acquiert une compétence que l'établissement ne possède pas comme la recherche de financements et la maîtrise dans le montage de projets. Cependant, sortant généralement d'école, il lui faut le temps de se former, de constituer son réseau, il n'est opérationnel qu'en deuxième année.

Il est donc nécessaire de renforcer ce dispositif au niveau régional, complémentaire du dispositif tiers temps.

3.3. Tiers temps

3.3.1. Dispositif

En application de la loi 2005-157 du 23/02/2005 relative au développement des territoires ruraux, une note de service fait appel à des projets d'animation et de développement des territoires en provenance des EPLEFPA pouvant accorder une décharge équivalente à un tiers temps pendant 3 ans.

La note fait référence aux priorités du ministère chargé de l'agriculture, en particulier «pour un nouveau modèle agricole français», «Émergence et diffusion de pratiques agricoles durables», ainsi qu'aux mesures 1, 6 et 9 du pacte renouvelé pour l'enseignement agricole public, précédemment évoquées dans le rapport.

3.3.2. Constats

Avec la gestion contrainte des moyens, le directeur ne dispose plus de marge de manœuvre pour confier des missions comme l'innovation à des enseignants volontaires, L'innovation demande du temps. L'observation des cultures, les interventions mécaniques sont exigeantes en main d'œuvre, aussi le DEA doit être secondé dans son action .A ce titre le dispositif « tiers temps » apporte l'aide souvent indispensable en s'articulant avec le dispositif chef de projet.

Ce dispositif doit être maintenu et développé. En effet, il est reconnu comme très utile, en particulier dans le suivi et la diffusion des résultats, ainsi que dans le lien avec l'équipe enseignante.

Ce besoin a déjà été mentionné dans le rapport du CGAAER no 1738 de juin 79 intitulé : Mission sur les exploitations et stations expérimentales.

Il est nécessaire que chaque DRAAF puisse disposer de tiers temps en nombre suffisant, par exemple un à deux tiers temps par EPLEFPA, selon la taille et sous réserve que l'innovation soit possible au sein de l'exploitation (crédibilité).

Les moyens dévolus à la mission développement expérimentation innovation (DEI) méritent d'être confortés et développés en DRAAF. Ainsi, en Bretagne, la part de la DGH n'est seulement que de 1994 h pour la mission DEI, alors qu'elle est de 5660 h pour l'animation faite par les enseignants d'éducation socio culturelle et de 2380 h pour l'UNSS.

Recommandation 7 : Développer la politique de tiers temps en articulation avec celle des chefs de projet.

3.4. Réseaux mixtes technologiques

3.4.1. Dispositif

Le RMT est une modalité de partenariat visant à développer des relations de travail approfondies entre acteurs de la recherche, de la formation et du développement dans le but de soutenir et faciliter la mise au point d'innovations.

Il doit comporter au moins un établissement d'enseignement technique agricole

Par exemple, labellisé fin 2008, le réseau mixte technologique (RMT) Quasaprove a pour objectif d'améliorer la situation sanitaire en pré- et post-récolte des grandes productions végétales françaises (céréales, oléo-protéagineux, betterave).

Les actions du RMT visent à développer des interactions et synergies entre les partenaires du RMT que sont les acteurs du développement agricole (Instituts techniques agricoles et agro-industriels, chambres d'agriculture, coopératives, négoce agricole), de la recherche (INRA, IRSTEA...), FranceAgriMer, UPPA-LCABIE, Anses) et de l'enseignement (lycées agricoles, université de Pau et des Pays de l'Adour, ENITAB, ENILIA-ENSMIC), sur la thématique de la qualité et la sécurité des productions végétales de grande culture destinées en priorité à l'alimentation humaine et animale.

Un rapport de l'Inspection de l'enseignement agricole de Janvier 2012 sur l'évaluation des RMT sur les missions des EPLEFPA dont la mission d'innovation fait les constats suivants :

« Les RMT permettent la rencontre entre l'enseignement technique et la recherche et le développement et une compréhension réciproque, en effet, il semble y avoir une méconnaissance du système et des attentes de l'enseignement technique par la recherche et le développement.

L'implication des EPLEFPA est d'autant plus active qu'ils sont présents à travers un tiers temps et

(ou) d'un chef de projet.

A contrario, la diminution des ingénieurs formateurs, de même que la priorité donnée au face à face élève font que l'implication des établissements s'affaiblit au sein des RMT ».

3.4.2. Constats

Les RMT permettent la constitution de réseaux, qui mettent en contacts les établissements techniques avec les partenaires de la recherche et du développement .Ceci est d'autant plus utile lorsque les exploitations sont isolées dans leur région où elles n'ont pas d'équivalent sur leur thématique innovante. Ainsi, les exploitations de Quétigny, Chartres, Arras et Toulouse se retrouvent dans le RMT systèmes innovants.

Il est par conséquent important que les établissements puissent participer aux réunions.

Pour cela, la présence d'un tiers temps est indispensable.

Recommandation 8 : Donner un second souffle aux RMT

3.5. Relations avec l'enseignement supérieur

Les seules relations mises en place dans notre échantillon sont dues à la volonté d'acteurs, comme à Quétigny, ou à Angers.

Il n'existe aucune relation entre AgroCampus Rennes et l'EPLEFPA du Rhei alors que l'école de Rennes ne dispose pas d'exploitation et que le lycée a ouvert récemment une classe préparatoire sup bio permettant l'accès à AgroCampusOuest.

Ainsi, la relation ne peut s'installer dans la durée, puisqu'elle dépend uniquement d'une volonté personnelle.

Le rapprochement à travers les RMT est un progrès, car elle permet à l'enseignement supérieur de mieux connaître l'enseignement technique, mais ne remplace pas des relations suivies qui pourraient se mettre en place au sein d'un territoire. Cette absence de relations a déjà été citée dans différents rapports du CGAAER, dont le rapport « pôles de compétences inter régionaux ».

Recommandation 10 : Indiquer dans la lettre de mission des directeurs de l'enseignement supérieur le suivi de relations avec les établissements techniques du territoire et favoriser le transfert des acquis sur l'innovation en agriculture de l'enseignement supérieur vers l'enseignement technique.

3.6. Relations avec la recherche

Les établissements enquêtés sont en relation avec l'INRA sur les thématiques communes, soit lorsque les stations sont sur le territoire comme cela est le cas avec Quétigny, Rennes, Théza, Angers, Montreuil Bellay, soit à travers les RMT, comme Pau, Morlaix.

L'animation régionale peut structurer cette relation, comme c'est le cas en région Centre avec l'INRA de Nouzilly

L'implication dans un RMT apporte ainsi l'accès pour l'établissement au monde de la recherche.

3.7. Appui de l'inspection

Si La DGER n'intervient plus dans le pilotage en direct des exploitations, l'animation nationale des DEA est un levier important pour mettre en œuvre l'innovation au sein des EPLEFPA.

Les témoignages concordent pour souligner l'incitation des inspecteurs des exploitations pour la mise en œuvre de l'innovation, la qualité de leur appui, soit sur l'ensemble du groupe, à l'occasion des réunions nationales, soit individuellement lors de la prise de fonction. Ainsi, la visite d'un inspecteur à Chartres a permis au DEA d'être mieux armé pour faire accepter le passage d'une partie de la SAU en agriculture biologique auprès des professionnels participant aux instances de l'EPLEFPA.

Le dispositif « TUTAC » permet à tout agent contractuel de bénéficier d'une formation animée par un inspecteur. Cette formation, très utile n'est pas réalisée avant leur arrivée et ne leur permet pas de gérer d'entrée leur premier contact avec les salariés, n'ayant pas bénéficié au préalable de formation au management.

La réunion annuelle des DEA permet la mise en relation avec les réseaux nationaux.

L'inspection vient en appui auprès des DRAAF, dans l'élaboration de dossiers en préalable à des rencontres avec le Conseil régional.

L'inspection permet également de repérer et de faire émerger des problématiques et expérimentations locales pour les valoriser au niveau national. Tout ceci lui confère une vue globale des innovations mises en place au sein des exploitations des EPLEFPA.

3.8. L'animation régionale des DEA

La plupart des DRAAF ont mis en place une animation des DEA, mais en l'absence d'un cahier des charges de l'animateur commun à l'ensemble des DRAAF, les situations rencontrées sont variables avec une quotité de temps qui diffère selon les régions et le nombre d'exploitations.

Les DRAAF soulignent la difficulté de négocier ce poste dans le dialogue de gestion, la valorisation nationale de l'évaluation de cette mission apparaît peu. Dans certains cas, les personnels présents n'ont pas la compétence et ont été recrutés auparavant sur d'autres missions, il est alors difficile de dégager un poste pour cette mission à plein temps.

En Bretagne, il s'agit d'une organisation très structurée, dont la mise en place a été favorisée par l'habitude pour les EPLEFPA de travailler autour de projets communs, étant déjà regroupés dans le CREPA. De plus, sur les dix exploitations, cinq ont en commun la polyculture élevage, quatre sont des exploitations horticoles, il est donc possible d'établir des réseaux, comme le réseau « Hortibio ». Au sein de ce réseau, chaque établissement horticole participe financièrement ce qui permet de prendre en charge les frais de déplacement du chef de projet en agriculture biologique.

Cette structuration n'est pas possible en région Pays de la Loire où les productions sont différentes entre les exploitations. Celles-ci doivent trouver en inter région les conditions d'un échange avec des exploitations similaires. Dans ce cas, la participation aux RMT peut être une réponse.

L'animation régionale permet de regrouper les DEA, d'accueillir les nouveaux qui peuvent ainsi être conseillés par les plus expérimentés. Ces regroupements sont un lieu de mutualisation et d'échanges de pratique. Il faut cependant éviter que les DEA ne se retrouvent entre eux de façon systématique et s'isolent. Il est important de réunir périodiquement à la fois les directeurs d'EPLEFPA et les DEA sur le thème de l'innovation, car de plus en plus de directeurs d'EPLEFPA n'ont pas de formation technique et cette notion doit être partagée .

L'animation ne doit pas se limiter à un échange de pratiques, mais l'animateur doit insuffler une dynamique en étant porteur de projets, de solutions de financement. Il doit mobiliser le réseau des DEA auprès des partenaires, organiser des réunions à thème avec la participation d'intervenants .

Ainsi, Il faut un poste dédié à l'animation régionale. En effet, il est essentiel de montrer au Conseil régional que le ministère investit des moyens humains si l'on veut obtenir des Conseils régionaux qu'ils investissent dans les projets innovants des exploitations des EPLEFPA.

Recommandation 6 : Élaborer un profil de poste d'animateur des DEA positionné en DRAAF, précisant le champ des missions et inscrit sur la dotation.

Il est nécessaire de définir au niveau national le profil du poste d'animateur régional, et de le placer dans un ensemble articulant les différents niveaux (national, régional, EPLEFPA). La coordination nationale de l'ensemble des dispositifs d'appui à l'innovation apparaît en effet nécessaire.

Recommandation 4 : Mettre en place au niveau national une animation de la mission d'innovation dans les exploitations des EPLEFPA coordonnant l'ensemble des dispositifs et assurant la coordination entre les niveaux national et régional.

Communication à l'interne et positionnement des acteurs

La communication à l'interne de l'innovation et le positionnement des acteurs de l'EPLFPA sont résumés dans le tableau ci-dessous :

région	EPL/ site	situation
Aquitaine	Pau	Axes 2 et 5 du projet d'établissement Les publications réalisées par les partenaires sont distribuées dans tout l'EPLFPA, le DEA intervient devant un certain nombre de classes : BTSA, Bac technologique, Les enseignants techniques sont en phase avec le projet de l'exploitation, et amenant les jeunes sur l'exploitation. L'innovation diffuse au sein du lycée. Au CFPPA cette diffusion fait partie du travail et les formateurs qui collaborent avec le DEA.
Auvergne	Saint Flour	L'orientation de l'exploitation est partagée par l'ensemble de l'établissement, ceci est d'autant plus facile qu'il y a convergence avec les attentes du territoire.
Bourgogne	Macon	Volonté commune enseignants et profession pour l'orientation agrobio.
Bourgogne	Quétigny	L'équipe technique n'est pas en phase avec les modèles expérimentés sur l'exploitation (peur de casser l'image auprès des agriculteurs d'un BTSA APV reconnu ?). Le DEA n'intervient pas en cours pour présenter les innovations. Les enseignants du CFA et du CFPPA sont très impliqués. Nécessité d'un appui au DEA pour la communication par un tiers temps.
Bretagne	Chateaulin / Morlaix	Le cuisinier utilise les légumes bios de l'exploitation, salades qu'il va lui-même cueillir et fait la promotion de ces produits lors du passage des élèves au self. Le CREPA (1) finance des affiches présentant l'innovation, Le public apprenant, en très grande majorité d'origine non agricole, est sans à priori sur l'agriculture biologique.

région	EPL/ site	situation
Bretagne	Rennes Le Rhei	Les enseignants techniques de la formation initiale et continue sont impliqués. Le DEA intervient dans la formation sur l'innovation. La diffusion à l'interne reste insuffisante, un tiers temps est nécessaire pour ce transfert.
Centre	Chartres La Saussaie	Les formateurs à l'esprit ouvert (BTSA ACSE) ont l'habitude de travailler sur les systèmes. D'autres enseignants sont impliqués. Le lycée est site de l'observatoire national de la biodiversité.
Languedoc	Théza / Rivesaltes	Certains enseignants suivent la démarche, comprenant les enjeux actuels. Le CFPPA est impliqué et les enseignants du site de Théza se saisissent des thèmes de la transformation des plantes aromatiques.
Limousin	Tulle	Les enseignants ne sont plus des moteurs mais se tiennent informés.
Pays de Loire	Angers/	Les projets de l'exploitation sont partagés par l'équipe pédagogique.
	Montreuil Bellay	L'équipe enseignante s'implique sur l'exploitation, et cette participation ne se limite pas aux seuls enseignants techniques.
Nord Pas de Calais	Arras	50% des enseignants sont en phase avec les projets, dont des agronomes reconnus dans le milieu professionnel. Les autres sont perdus devant le projet complexe de l'exploitation pour lequel ils n'ont pas été formés. Le DEA et le chargé de mission interviennent dans la formation.

(1) CREPA : Complexe régional des établissements agricoles

Le relais de l'équipe enseignante vers les apprenants se fait essentiellement à travers les enseignants techniques, en particulier en formation initiale dans les filières de production (bac pro CGEA, BTSA APV, PA, ACSE), et en formation adulte (BP REA).

Elle est liée au degré d'implication des enseignants sur l'exploitation, par exemple au Rhei l'atelier ovin est suivi par un enseignant technique.

Les formateurs des CFPPA semblent plus enclins à cette transmission par les référentiels plus souples (BPREA) et leur implication plus grande dans les projets d'exploitation. Parfois, le DEA intervient directement devant les étudiants sur les thématiques spécifiques en lien avec l'innovation sur l'exploitation. D'autres enseignants interviennent, comme ceux de biologie, mais plutôt au cas par cas.

A l'opposé, l'exploitation de Quétigny n'est pas utilisée par l'équipe technique, certes l'exploitation est éloignée du lycée, mais l'équipe BTSA APV, dont la qualité est reconnue, craint que l'image « bio » n'ait une influence négative sur le recrutement.

Cette désaffection des agriculteurs favorables à l'intensification a été observée au Rhei, où ces professionnels inscrivent leurs enfants dans l'établissement privé voisin. La densité d'exploitations en Bretagne permet que ceci n'influe pas sur le recrutement.

Il apparaît que la démarche ACSE centrée sur l'approche systèmes soit plus favorable à l'évolution des pratiques que la formation APV. Cependant, la récente rénovation de cette option du BTSA recentre l'approche systèmes. L'enjeu est alors l'accompagnement de cette nouvelle approche auprès des enseignants techniques qui n'ont pas été formés ainsi.

Sur le site de Rivesaltes, les enseignants de Bac Pro font remarquer que la baisse sensible du nombre d'heures de pratique dans les référentiels et la baisse du nombre d'enfants d'agriculteurs ayant un acquis sur le terrain rendent plus difficile le transfert de l'innovation.

Dans d'autres situations rencontrées, le manque de pratique des nouveaux enseignants rend

également cette transmission difficile tout en les éloignant de l'exploitation où ils ne se sentent pas à l'aise.

En général, les établissements reconnaissent que la diffusion, même à l'interne est insuffisante. Elle demande du temps, parfois confiée à un tiers temps, parfois plus compliquée lorsque l'essai est sous le contrôle d'une autre structure, les résultats ne pouvant pas être diffusés rapidement.

Généralement la DRAAF, à travers son animateur diffuse des documents de synthèse présentant les activités des exploitations.

Recommandation 11 : Mettre en place des formations à l'attention des enseignants sur l'évolution des techniques innovantes en agriculture.

3.9. Diffusion au sein de la profession

Elle est résumée dans le tableau ci-dessous :

région	EPL/ site	
Aquitaine	Pau	Diffusion des résultats par les organismes partenaires du GIE et de l'ARPEB. Tous les organismes participant aux actions sont des diffuseurs des résultats dans leurs publications, dans leurs réunions et les conseils auprès des agriculteurs. Journées techniques plusieurs fois par an sur l'exploitation.
Auvergne	Saint Flour	Les élus des instances, la presse qui vient régulièrement, les journées techniques et professionnelles sur un projet partagé par la profession.
Bourgogne	Macon	Relations avec les techniciens chambre d'agriculture, profession attentive aux résultats ; , Association du cru Saint Véran : lieu moteur de l'innovation.
Bourgogne	Quétigny	Distance des techniciens de la chambre départementale d'agriculture, contrairement à la chambre régionale, le système développé ne convainc pas le territoire car le système traditionnel apporte une marge supérieure, mais l'INRA a la volonté de modifier le système.
Bretagne	Chateaulin / Morlaix	L'image bio de l'établissement le marginalise (le bio représente 5% de la profession).
Bretagne	Rennes Le Rheu	L'état de l'exploitation ne la rendait plus crédible. Cette image évolue positivement. L'exploitation est en CUMA d'entraide avec 17 agriculteurs. Les agriculteurs qui inscrivent leurs enfants au lycée sont en phase avec le modèle développé. Les traditionnels ont tendance à confier leurs enfants à l'établissement privé voisin.
Centre	Chartres La Saussaie	Le lycée produit des références utilisées par les techniciens de la chambre d'agriculture. Le CFPPA , support du Certiphyto, a formé 400 agriculteurs (10%) du département.
Languedoc	Thésa / Rivesaltes	L'innovation est partagée par tous les acteurs du développement.
Limousin	Tulle	Acteurs du développement en phase, résultats diffusés par l'Union paysanne, journal de la FDSEA.

Nord Pas de Calais	Arras	La profession évolue. Elle est plus ouverte à l'évolution vers une diminution des intrants. L'établissement a le souci de l'associer en amont des projets, deux agriculteurs sont dans le comité de pilotage. L'établissement souhaite rester humble, et veut que les résultats soient confirmés pour être diffusés. La plate forme DEPHY permet la diffusion des résultats.
Pays de Loire	Angers	Les expérimentations sont conduites avec les organismes techniques et le pôle de compétitivité Végépolys qui diffusent les résultats.
	Montreuil Bellay	Les expérimentations conduites avec l'IFV et l'INRA, correspondent à des problématiques de la profession, les résultats diffusent.

On peut observer des situations très diverses, l'innovation, où la profession est associée, diffuse dans le territoire, c'est le cas de Tulle, Mâcon, Pau, Montreuil-Bellay, Angers.

A Saint-Flour, la Communauté de Communes veut faire de l'exploitation de l'EPLEFPA une référence pour les agriculteurs de son territoire et apporte son soutien financier.

L'exploitation de Nancy-Pixericourt, par son DEA, a mis en place un système herbager en fond de vallée, associant l'herbe et des arbres capteurs de nitrates, avec diminution d'intrants par la production de fourrages, le niveau d'étable a diminué entraînant une diminution de la charge de travail, et en améliorant la marge. Les salariés sont passés au régime des 35 heures.

A Rivesaltes, l'action entreprise avec un chef de projet sur les plantes aromatiques utilisées comme culture intermédiaire avant replantation de la vigne est particulièrement appréciée de la profession qui avait, dans un premier temps, regardé le passage en agrobio du domaine du lycée avec scepticisme.

Les exploitations de Chartres et Chambray ont mis en comparaison plusieurs systèmes. Sur l'exploitation de Chartres, les systèmes alternatifs ne remettant pas en question les marges, les résultats diffusent vers la profession par les techniciens de la chambre d'agriculture, le DEA intervenant dans ces formations. Cette diffusion est aussi facilitée par le passage sur l'exploitation d'agriculteurs. En effet, le CFPPA a formé, dans le cadre de l'opération Certiphyto, 10% de l'effectif des agriculteurs du département.

Sur Chambray, où l'exploitation est animatrice de la plate forme « agriculture intégrée », les marges obtenues sont équivalentes aux systèmes classiques mais le suivi des cultures est plus exigeant, et la part de risque est plus grande, aussi, le groupe s'est réduit à dix aujourd'hui.

La profession ne suit pas si les systèmes innovants remettent en cause les marges. C'est le cas des céréaliers autour de Chartres qui dépensent 150€ de plus par ha d'intrants que l'exploitation de La Saussaie, mais obtiennent une marge supérieure sur des sols à haut potentiel dans un contexte de cours élevés des céréales.

Dans ces situations, comment faire évoluer le système sinon par la contrainte législative ?

On observe au Rheu une désaffection de familles d'agriculteurs « conventionnels » qui, ne partageant pas les orientations de l'exploitation, orientent leurs enfants dans un établissement privé, mais, la densité d'agriculteurs fait qu'il n'y a pas d'influence sur le recrutement de l'établissement.

L'innovation est regardée avec scepticisme voir marginalise l'exploitation, c'est le cas de Quetigny et Morlaix.

Dans le Pas-de-Calais, l'agriculteur est en relation avec la coopérative ou (et) la chambre d'agriculture, comment dans ces conditions transférer les références vers la profession ?

Recommandation 9 : Mettre en place des partenariats entre les EPLEFPA et les professionnels et diffuser les résultats auprès des agriculteurs, utiliser les infrastructures des EPLEFPA pour y faire venir les agriculteurs

4. Politique des Conseils régionaux et des autres collectivités

Les politiques des conseils régionaux sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Région	EPLEFPA	politique
Aquitaine	Pau	Action forte sur le GIE herbivore (financement des installations et du surcoût lié aux expérimentations) ainsi que l'ARPEB.
Auvergne	Saint Flour	Soutien technique et financier sur le projet de l'exploitation en phase avec les objectifs de la région.
Bourgogne	Macon	Le passage en bio est réalisé, le CR n'intervient plus sur les orientations.
	Quétigny	le président du Conseil régional, François Patriat, est très concerné par l'agriculture, au sein d'une région agricole.
Bretagne	Chateaulin Morlaix-Kerliver	Contrat d'autonomie et de progrès, l'exploitation doit être utilisée par les apprenants, lien avec le territoire, circuits courts, bio dans la cantine scolaire, pas d'intervention depuis 15 ans, mais une ouverture avec l'arrivée du nouveau directeur.
	Rennes Le Rheu	Le Conseil régional participe à l'innovation par des crédits d'investissement, mais l'état de l'exploitation mérite mieux.
Centre	Chartres	Pas de feuille de route malgré la sollicitation de la DRAAF, pas de politique claire, réponses au coup par coup.
Haute Normandie	Chambray	Les exploitations ne représentent pas un enjeu pour le CR d'une région avec un pôle industriel important en vallée de Seine, les relations avec la DRAAF réduites à minima, le Conseil régional ayant des contacts en direct avec les établissements.
Languedoc	Thésa/ Rivesaltes	Pas de politique globale incitative, l'aide au financement des projets portés individuellement par des responsables professionnels ou politiques comme le programme sur les plantes à parfum, aromatiques et médicinales.
Limousin	Tulle	Pas d'action incitative, mais contrats d'objectif et de moyen (COM), éviter les changements de cap trop rapides en travaillant sur la durée, des réalisations ont été partiellement financées comme la porcherie sur un système conduit en AB.
Nord Pas de Calais	Arras	L'agriculture n'est pas la première priorité du Conseil régional. Cependant, il encourage la conversion des exploitations en agriculture biologique, et subventionne la biodiversité sur Arras et Lomme. Il existe des relations d'échange avec la DRAAF, mais les projets des exploitations restent financés au coup par coup.

Région	EPLEFPA	politique
Pays de Loire	Angers	Le Conseil régional, suite à l'audit de 2006, finance à 50% et à une hauteur importante les financements liés à l'innovation et la valorisation pédagogique. Cependant, les 50% restant représentent une lourde charge pour l'établissement avec un surcoût important (sécurité, aménagements nécessaires aux apprenants), peu d'EPLEFPA ont pu répondre, de plus les délais sont importants (ce qui pose problème dans le cadre d'un projet innovant) Sur Montreuil-Bellay, le Conseil régional apporte un soutien financier important dans le cadre d'un PRI. L'exploitation du Fresne va présenter le sien prochainement.
	Montreuil Bellay	

Depuis la décentralisation (loi du 13 août 2004), les exploitations des EPLEFPA sont sollicitées pour la mise en œuvre de politiques publiques régionales, qui se superposent aux politiques publiques de l'Etat et à celles de l'EPLEFPA liées à son autonomie (projet d'établissement).

Ceci est renforcé par l'organisation de plus en plus régionalisée des chambres d'agriculture, par la révision générale des politiques publiques (RGPP) qui donne à la DRAAF un rôle de coordination des directions départementales.

L'état est prescripteur, le Conseil régional a la charge des investissements dans les exploitations. L'innovation des exploitations des EPLEFPA est-elle la préoccupation des Conseils régionaux?

Les postures sont très variées d'une région à l'autre comme l'illustre le tableau ci-dessus. Le Conseil régional encourage en général l'alimentation bio dans les lycées. Les exploitations qui se sont orientées sur le bio ont d'ailleurs été la plupart du temps motivées par la possibilité de bénéficier de subventions. Certains conseil régionaux encouragent également la mise en place de circuits courts.

Au sujet des investissements dans les exploitations, le CR n'a pas toujours une ligne bien définie (Région Centre). Parfois si les élus sont favorables à tel investissement, l'administration en charge des lycées bloque, il est vrai échaudée par certaines situations rencontrées (déficit important). L'établissement doit alors démontrer que les investissements sollicités sont réellement à vocation pédagogique (Bretagne).

Sur d'autres thèmes, l'innovation est encouragée par le Conseil régional, comme à Saint-Flour ou à Montreuil-Bellay.

Recommandation1 : Dans la perspective d'une décentralisation renforcée, prise en compte de la mission d'innovation des EPLEA qui va dans le sens d'une amélioration de l'alimentation, de la santé du citoyen par les Conseils régionaux.

Le Conseil Général n'a pas de compétence sur les EPLEA. Cependant dans sa mission au sein du territoire, il apporte, dans certains cas, son soutien, comme la mise à disposition de terres. Il arrive également que la communauté de communes soit partie prenante lorsqu'elle souhaite que l'exploitation soit une référence pour l'agriculture de son territoire. C'est le cas de Saint-Flour où celle-ci finance des investissements (atelier technologique construit en 2005, participation au financement de la nouvelle étable avec le Conseil régional).

5. Conclusion

L'impasse de certaines situations rencontrées sur les exploitations, la mobilisation des collectivités, l'arrivée d'un nouveau DEA ouvert à l'innovation ont été les éléments déclencheurs de la mise en place de nouveaux systèmes plus économies en intrants.

Ainsi, les EPLEFPA de notre échantillon ont pu mettre en œuvre la mission d'innovation confiée aux établissements techniques agricoles au sein de leur territoire.

Cette mission est exigeante, elle s'ajoute aux missions dévolues au DEA, demande du temps, elle a pour condition nécessaire que l'exploitation soit crédible. Par ailleurs, le DEA doit être soutenu par la mise à disposition d'un tiers temps et la mission est dynamisée par la présence d'un chef de projet.

L'innovation mise en place peut ne pas remettre en cause les systèmes, c'est le cas de certaines expérimentations en lien avec les instituts techniques. Parfois elle peut se placer en rupture et tester de nouvelles pratiques, s'appuyant sur la recherche.

Ces situations de rupture interrogent, parfois au sein de l'équipe pédagogique qui, montrant une certaine frilosité, craint pour l'image de la formation.

Dans la plupart des cas observés, l'innovation est partagée au sein des EPLEFPA, celle-ci joue alors pleinement son rôle dans l'éducation des futurs agriculteurs aux nouvelles techniques préservant l'environnement, surtout lorsque sont placées en comparaison différentes techniques, développant chez l'apprenant l'esprit d'analyse critique.

La diffusion vers la profession est très variable, plus facile lorsque l'innovation est partagée par tous les acteurs du développement (secteurs viticoles, horticoles, de l'élevage).

La profession est hésitante dans l'attente des résultats économiques lorsque l'exploitation est en conversion et qu'elle bénéficie des aides. Elle est réticente dans le secteur des grandes cultures lorsque le système proposé est plus exigeant dans le suivi et comporte plus de risques, à marge équivalente, ou s'il remet en cause les marges. La législation, pourrait-elle alors faire évoluer les pratiques ?

On peut observer l'absence de relations directes avec l'enseignement supérieur, malgré quelques exceptions, l'enseignement technique n'étant sans doute pas un enjeu pour lui. Cette relation n'est pas un élément d'évaluation des directeurs d'école d'enseignement supérieur, ceci peut être regretté.

L'organisation mise en place par les DRAAF est variable, très bien structurée dans certaines régions, où le réseau des exploitations est important comme en Bretagne. Elle peut être ailleurs plus réduite, les exploitations comptant alors sur les réseaux nationaux sectoriels, comme le réseau horticole, leur implication dans un RMT, ou l'appui de l'inspection de l'enseignement agricole.

La reconnaissance de la place de l'enseignement agricole et sa légitimité sur la mission de développement, d'expérimentation et d'innovation reste à conforter auprès de la chambre d'agriculture, des instituts de recherche et de l'enseignement supérieur agricole.

Le partenariat avec les EPLEFPA obligatoire dans les RMT ou les projets CASDAR est un levier qu'il faut utiliser et reprendre dans les financements régionaux de la recherche gérés par le Conseil régional ou la DRAAF.

L'ensemble des dispositifs de soutien mis en place mérite d'être coordonné entre les niveaux nationaux et régionaux. La mission d'innovation affichée au sein des exploitations et l'existence d'un poste d'animateur en DRAAF sont les garants de la pérennité de l'innovation sur les exploitations.

L'enseignement agricole, à travers ses exploitations doit porter l'innovation, auprès des partenaires comme l'ARF, le MAAF apportant des moyens humains : animateur régionaux, chefs de projets, tiers temps, postes de DEA, les régions apportant les financements nécessaires sur les exploitations innovantes.

Recommandation 1 : Dans la perspective d'une décentralisation renforcée, prendre en compte la mission d'innovation des EPLEFPA qui va dans le sens d'une amélioration de l'alimentation, de la santé du citoyen par les Conseils régionaux.

Recommandation 2 : Lettre de mission au directeur d'EPLEFPA mentionnant l'innovation sur l'exploitation (lorsque l'urgence n'est plus la remise en ordre de celle-ci) avec un bilan annuel, sensibiliser les directeurs à l'innovation sur les exploitations.

Recommandation 3 : Rendre le profil de poste de DEA suffisamment attractif, permettre la titularisation d'excellents contractuels qui ont fait leurs preuves en situation (accès à un concours).

Recommandation 4 : Sur certaines situations où l'innovation est très en pointe, avec une exigence de technicité élevée, et dans le cas d'un remplacement du DEA, choisir le profil du successeur et lui permettre un lissage.

Recommandation 5 : Mettre en place au niveau national une animation de la mission d'innovation dans les exploitations des EPLEFPA coordonnant l'ensemble des dispositifs et assurant la coordination entre les niveaux national et régional .

Recommandation 6 : Elaborer un profil de poste d'animateur des DEA positionné en DRAAF, précisant le champ des missions et inscrit sur la dotation.

Recommandation 7 : Développer la politique de tiers temps en articulation avec celle des chefs de projet.

Recommandation 8 : Donner un second souffle aux RMT

Recommandation 9 : Mettre en place des partenariats entre les EPLEFPA et les professionnels et diffuser les résultats auprès des agriculteurs, utiliser les infrastructures des EPLEFPA pour y faire venir les agriculteurs

Recommandation 10 : Indiquer dans la lettre de mission des directeurs de l'enseignement supérieur le suivi de relations avec les établissements techniques du territoire et favoriser le transfert des acquis sur l'innovation en agriculture de l'enseignement supérieur vers l'enseignement technique.

Recommandation 11 : Mettre en place des formations à l'attention des enseignants sur l'évolution des techniques innovantes en agriculture.

Recommandation 12 : Valoriser davantage l'innovation dans le classement des exploitations et des EPLEFPA (critère vérifié par la DRAAF) .

Annexes

Annexe 1 : Lettre de mission

Appel à candidatures n° 12045 ; Mission sur le rôle des exploitation...

Sujet: Appel à candidatures n° 12045 ; Mission sur le rôle des exploitations des établissements d'enseignement agricole comme plates-formes de diffusion des innovations.

De : Alain ESCALIERE <alain.escaliere@agriculture.gouv.fr>

Date : Tue, 21 Feb 2012 16:29:31 +0100

Pour : liste-multi-membres-CGAAER <liste-multi-membres-CGAAER@agriculture.gouv.fr>, liste-sec-techniques-CGAAER@agriculture.gouv.fr

De la part de Claude POLY, Secrétaire général

Mission n° 12045

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail de la cinquième section pour 2012, il est fait appel à candidatures pour une mission sur le rôle des exploitations des établissements d'enseignement agricole comme plates-formes de diffusion des innovations.

Le Conseil général a réalisé une mission sur les réseaux des stations et fermes expérimentales. Cet ensemble couvre 35.000 ha de SAU et emploie environ 3.500 personnes. La mission a montré la diversité des situations régionales et les faibles relations entre les différents réseaux (INRA, Instituts techniques, Chambres d'agriculture, Enseignement supérieur agricole et Enseignement technique agricole).

La mise en place des réseaux mixtes technologiques (les RMT) a permis des maillages entre les divers réseaux. Ces réseaux feront également l'objet d'une évaluation. Cependant, ils ont permis à des établissements d'enseignement technique de participer aux actions d'innovation et de développement en agriculture.

La mission de développement de l'enseignement agricole est inscrite dans la loi. Les exploitations agricoles et ateliers technologiques des établissements d'enseignement technique en constituent le plus souvent le support. Il est demandé à la mission de mener une évaluation sur le rôle des exploitations des établissements d'enseignement technique agricole comme plates-formes à la diffusion des innovations.

Le rapport est attendu pour fin 2012.

Merci de me faire part de votre candidature, avec copie au Président de la cinquième section et au département missions (Alain Escalière et Sophie Meurier).

Cordialement,

Claude POLY
Secrétaire général

Annexe 2 : Questionnaire



Mission 12045 : Mission sur le rôle des exploitations des établissements d'enseignement agricole comme plates-formes de diffusion des innovations

Questionnaire

(Il a pour but de préparer le ou les tableaux de synthèse qui analyse (ent) les raisons pour lesquelles l'exploitation est innovante et constitue un support de cette innovation)

Présentation :

- Région administrative
- EPL,
- Exploitation,
- Directeur d'EPL : nom, mail, tel
- Directeur d'exploitation : nom, mail, tel

Quelles actions sont menées par l'Exploitation de l'EPLEFPA et qui peuvent être considérées comme des innovations ?

1.

Politique incitative du MAP avec relais régional

Niveau national : DGER/inspection

- Animation de DEA
- Réseaux nationaux
- Sensibilisation des directeurs d'EPL
- Formation des enseignants
- Stages nationaux ou déclinés régionalement

Niveau régional : DRAAF, ce qui a été mis en place compte tenu du contexte régional

- Réseau d'animation des exploitations,
- Utilisation de moyens (tiers temps ingénieur)
- Mise en relation avec les services de la DRAAF qui sont en contact avec l'innovation

- Mise en relation avec les services de DRAAF ou de DDT en charge des questions environnementales (MISE, énergie...).
- A quelles questions du territoire l'innovation peut/doit-elle répondre ?
- Comment se fait le couplage réglementaire/innovation ?
- Dans le cas des établissements inclus dans action 16 écophyto, creuser cette question

Niveau départemental : DDT

Politique des collectivités territoriales

Conseil Régional,

- Celui-ci a-t-il une politique incitative, comment se traduit-elle de façon concrète au niveau de l'EPL?
- ***autre collectivité (Conseil Général, communauté d'agglomération ou de communes, communes)***

Autres structures

- lien avec un organisme de recherche (INRA, université)
- lien avec la chambre d'agriculture (régionale, départementale)
- lien avec un institut technique
- lien avec un autre ministère (MEED)
- autre

Facteurs internes à l'EPL

Le contexte historique :

- à quel moment est apparue l'innovation et pour quelles raisons

Posture des acteurs

- Directeur d'EPL actuel (avec son parcours, ses convictions)
- DEA actuel(avec son parcours, ses convictions)
- personnels (enseignants,...) existe-il des éléments moteurs, des freins
- membres du CA (profession, Conseil Régional),
- de la commission d'exploitation
- chef de projets et de partenariats
- chargé de tiers temps de développement

Place de l'innovation au sein de l'EPL (est-elle partagée, projet d'établissement)

Comment est intégrée l'exploitation dans son territoire à travers le prisme de l'innovation

Financement, moyens humains

- Quel est le budget annuel de l'innovation au sein de l'EPL,
- Quelles sont les recettes (dotations, animation extérieure, subventions)

Durabilité de L'innovation

- Quels sont les éléments qui contribuent au maintien de l'innovation
- Quels sont les éléments de fragilité

Diffusion de l'innovation

- L'innovation est-elle diffusée au sein du territoire et sous quelle forme,
- est-elle partagée par les acteurs du développement,
- est elle partagée par les agriculteurs autour de l'établissement
- Les acteurs du conseil agricole (chambre agriculture, coop, CIVAM...) s'appuient-ils et relaient-ils l'innovation ?
- L'innovation est-elle diffusée à l'interne (personnels, élèves)
- Existe-t-il des freins à sa diffusion, d'ordre matériel ou autre

Les futurs agriculteurs et techniciens devront être innovants demain, quels leviers faut-il utiliser ?

Contribution libre :

On cherchera à voir comment ces innovations peuvent s'intégrer dans la démarche du Ministère de rénovation de l'enseignement agricole et de la mise en place des GIEE (Groupement d'intérêt écologique et économiques)

Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées ou contactées

DGER	Pascal Faucompré	Chef de bureau BIPI à la DGER
Inspection	Bernard Garino	Inspecteur de l'enseignement agricole
Région Aquitaine	Hervé Durand	DRAAF
	Brigitte Blesson	Chef du SRFD
	André Chanfreau	directeur de l'EPLEFPA des Pyrénées atlantiques
	Eric Sacrez	Directeur adjoint chargé du développement à l'EPLEFPA des Pyrénées Atlantiques
	David Cape	Directeur adjoint, Proviseur adjoint chargé de la pédagogie au LEGTA de Pau Mon tardon
	Marie Claude Chauveau	Directrice du CFPPA des Pyrénées atlantiques
	Gerald Cap	directeur de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA des Pyrénées Atlantiques à Pau Mon tardon
Région Auvergne	Claudine Lebon	DRAAF
	Hugues de Fromont	Animateur du réseau des responsables d'exploitation des EPLEFPA de la Région Auvergne
	Jean François Besson	Directeur de l'EPLEFPA Louis Mallet à Saint Flour
	Jeremy Pastourel	Directeur de l'exploitation agricole du LEGTA Louis Mallet à Saint Flour
Région Bourgogne	Madeleine Astrubal	Chef de SRFD
	Didier Chalumeau	Animateur des DEA
	Sylvain Patureaux	DEA de l'EPLEFPA de Macon Davayé
	Pierre Mathis	Directeur de l'EPLEFPA de Quetigny
	Lionel Raynard	DEA
Région Bretagne	Brigitte Tégédor	Chef de SFRD
	Karen Adji	Animatrice des DEA
	René Vaudouer	Directeur de l'EPLEFPA de Chateaulin-Morlaix-Kerliver
	Philippe Mahé	DEA de Morlaix
	Stéphane Corre	DEA de Châteaulin
	Xavier Dumas	Chef de Projet
	Mathieu Conseil	Animateur de la PAIS
	Domique Pourtier	Directeur de l'EPLEFPA de Rennes Le Rheu
Région Centre	Gérald Huet	DEA du Rheu
	Pascale Guériaux	Chef de SRFD
	Adrien Guellier	Animateur des DEA
	Vincent Bennet	Directeur de l'EPLEFPA de Chartres
Région Franche Comté	Thomas Renaudin	DEA de Chartres
Région Haute Normandie	Nathalie Prudon-Desgouttes	Chef de SRFD
Région Languedoc-Roussillon	Etienne Vivier	Chef de SRFD
	Emmanuel Bon	Animateur des DEA
	Daniel Greboval	Directeur de l'EPLEFPA de Chambray
	Patrice Duhamel	DEA de Chambray
	Pascal Augier	DRAAF Languedoc Roussillon
	Marie Larroude	Chef du SRFD Languedoc Roussillon
	Michel Chabbert	Animateur du réseau des responsables d'exploitation des EPLEFPA de la Région Languedoc Roussillon
	Anne Detaille	Directrice de l'EPLEFPA de Perpignan Roussillon
	Bruno Colange	directeur de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA Perpignan Roussillon site de Rivesaltes

	André Gallea	Enseignant technique sur le site de Rivesaltes
	Céline Nahan	Enseignante en génie industriel au LEGTA de Theza
	Daniel Deycard	Formateur au CFPFA
	Rémy Proust	IPEF, chargé de projet et de partenariat
	G Conte	directeur de coopérative vinicole
Région Limousin		
	Pascal Cavitte	Directeur de l'EPLEFPA Edgar Pisani
	Hervé Longy	DEA du LEGTA
Région Pas de Calais	Sophie Bouyer	DRAAF
	Anne Françoise Lacomblez	Chef de SRFD
	Frédéric Prince	Chargé du suivi des établissements
	Dominique Aubine	Directeur de l'EPLEFPA
	Benoist Lefèvre	DEA
Région Pays de Loire	Philippe Nenon	Chef de SRFD
	Jean Luc Schafer	Animateur des DEA
	Frank Blachère	Directeur de l'EPLEFPA d'Angers
	Emmanuel Duclaud	DEA d'Angers
	Valérie Lepage	Proviseur adjoint responsable du site de Montreuil Bellay
	Paul Romarie	DEA de Montreuil Bellay

Annexe 4 : Liste des sigles utilisés

AB	Agriculture biologique
ACSE	Analyse et conduite de systèmes d'exploitations
Acta	Réseau des instituts des filières animales et végétales
ADEME	Agence Départementale de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AGPM	Association Générale des Producteurs de Maïs
APV	Agronomie et productions végétales
AOP	Appellation d'origine protégée
ARF	Association des régions de France
ARPEB	Association Régionale de Partenariat Economique de Bretagne
ARVALIS Institut du Végétal	Organisme français de recherche appliquée, financée et gérée par les producteurs, créée en 2002
Bac Pro CGEA	Bac professionnel conduite et gestion des exploitations agricoles
BHR	Bureau horticole régional
BIBV	Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne
BPREA	Brevet professionnel responsable d'exploitation agricole
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole
BTSA APV	Brevet de technicien supérieur agricole agronomie, productions végétales
BTSA ACSE	Brevet de technicien supérieur agricole analyse et conduite des systèmes d'exploitation
BTSA PA	Brevet de technicien supérieur agricole
CA	Conseil d'administration
CAS DAR	Compte d'affectation spéciale de développement agricole et rural
CETIOM	Centre technique interprofessionnel des oléagineux et du chanvre
CFPPA	Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles
CGAAER	Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux
CPIE	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CR	Conseil régional
CREPA	Complexe régional d'établissements agricoles (bretons)
COM	Contrat d'objectifs et de moyens
CTE	Contrat territorial d'exploitation
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole
DGER	Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
DGH	Dotation globale horaire
DEA	Directeur d'exploitation agricole d'un EPLEFPA
DEI	Mission développement expérimentation innovation
DRAAF	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt
ENILIA	Ecole nationale d'industrie laitière
ENSMIC	Ecole nationale supérieure de meunerie et des industries laitières
ENITAB	Ecole nationale d'ingénieurs des techniques agricoles de Bordeaux (devenue Sciences Agro de Bordeaux)
EPLEFPA	Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle agricoles
ESA	Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers
FDCUMA	Fédération Départementale des coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole
FDSEA	Fédération Départementale des Salariés et des Exploitants Agricoles
FEADER	Fonds Européen Agricole de Développement Rural
FIPSO	Coopérative agricole filière porc du Sud Ouest
FREDON	Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles
GDA	Groupement de développement agricole
GIE	Groupement d'intérêt Economique
GRAB	Groupement de Recherche en Agriculture Biologique
Ha	Hectare

IAE	Ingénieur Agriculture et Environnement
IFIP	Institut du Porc, Recherche et Expertise pour la filière porcine
IFV	Institut français de la vigne
IGAPS	Inspecteurs ou ingénieurs généraux d'appui aux personnes et aux structures
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
INRA SAD	Département Science pour l'Action et le Développement de l'INRA
ISA	Institut supérieur d'agriculture de Lille
IRSTEA	Institut de recherche en sciences et technologie pour l'environnement de l'agriculture
IPEF	Ingénieur des Ponts des Eaux et des Forêts
ITAB	Institut Technique de l'Agriculture Biologique
ITB	Institut technique de la betterave
ITV	Institut Technique de la Vigne et du Vin
MAE	Mesures Agri Environnementales
MAAF	ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt
ONEMA	Observatoire National de l'Enseignement et des métiers en Agriculture
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
PAIS	Plateforme Agrobiologique d'Inter Bio Bretagne
PRI	Plateforme Régionale d'Innovation
RGPP	Révision Générale des Politiques Publiques
RMT	Réseau Mixte Technologique
RMT SDCI	Systèmes de cultures innovants
SAU	Surface Agricole Utile
Selec Porc	filiale de FIPSO (voir ci-dessus)
SNA	Système National d'Appui
TUTAC	Tutorat des agents contractuels
UMR	Unité Mixte de Recherche
Végépolys	Pôle de compétitivité du végétal